



## Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

### Les états financiers 2021

L'état financier exigé des municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est très complexe et fournit de nombreuses informations. Ce rapport est donc un sommaire des principaux états financiers et de ses éléments.

### **Obligation de l'audit :**

L'auditeur externe doit auditer, entre autres, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers. Il fait rapport de son audit au conseil. À l'intérieur de son rapport, l'auditeur externe déclare si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date (article 966.2 du Code municipal).

Préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc., les états financiers audités de l'année 2021, déposés en mai 2022, démontrent que la valeur des avoirs des citoyens s'élève à 9 006 374 \$. Ce montant représente la valeur de nos infrastructures telles : hôtel de ville, caserne, garage, chemins municipaux, véhicules, etc. ainsi que les fonds de réserve et les surplus.

L'année fiscale 2021 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 204 506 \$, incluant la subvention COVID-19 du gouvernement du Québec d'un montant de 133 868 \$. Le solde de cet excédent s'explique encore une fois par l'augmentation importante du nombre de droits de mutation. Concrètement, l'excédent a permis à la Municipalité de limiter la hausse de taxe en équilibrant le budget 2022, de sorte que le surplus accumulé affecté et réservé pour le budget 2022 s'établit à 330 000 \$. Quant aux fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 381 688 \$ et sont constitués des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au montant de 142 153 \$, du fonds de roulement de 225 909 \$ et du nouveau fonds obligatoire de 13 626 \$ en prévision d'une élection ou un référendum. La dette à long terme au 31 décembre 2021 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 3 864 651 \$ dont 1 291 837 \$ est à la charge du Gouvernement du Québec et ses entreprises.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que :

« Le trésorier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal... ».

Voici la rémunération 2021 pour les membres du conseil municipal :

<b>Fonction</b>	<b>Rémunération annuelle</b>	<b>Allocation annuelle</b>	<b>Total annuel</b>
Maire	16 283 \$	8 142 \$	24 425 \$
Maire (MRC)	7 071 \$	3 535 \$	10 606 \$
Conseillers	5 428 \$	2 714 \$	8 142 \$



### **Liste des contrats**

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

### **Faits saillants de l'année 2021**

En 2021, la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une subvention de 600 877 \$ du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Cette subvention comprend la bonification de 7 474 366 \$ dans la circonscription d'Argenteuil pour des infrastructures municipales, dont 233 698 \$ était dédié à Mille-Isles. Ce dernier montant a permis à la Municipalité de concrétiser la totalité de la réfection du chemin Black, en finançant l'asphaltage avec le fonds de roulement.

En 2020, le ministre des Transports, l'honorable François Bonnardel, a accordé à la Municipalité une aide financière maximale de 3 112 460 \$ pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports. Ce projet d'envergure n'a malheureusement pas pu être terminé en 2020 en raison de la fermeture prolongée du chemin de Mille-Isles par le ministère des Transports du Québec, mais la Municipalité a réussi à obtenir une extension des délais de réalisation du projet et des dépenses admissibles suite à maintes représentations. Les travaux restants du projet ont tous été complétés en 2021.

En date du 31 décembre 2021, on observe la construction de dix-sept (17) habitations pour une valeur totale de travaux estimés de 5 031 500 \$. Il y a eu des demandes pour six (6) garages détachés pour une valeur estimée de 298 500 \$ et vingt (20) permis d'agrandissement et/ou de rénovations d'immeubles existants d'une valeur estimée de 917 000 \$. Ces données présentent encore une augmentation importante par rapport à l'année précédente, en passant d'une valeur estimée totale de 6 831 470 \$ pour 2020 à 8 205 468 \$ pour 2021. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

La valeur foncière servant à la taxation 2022 s'élève à 294 100 100 \$ en valeur imposable comparativement à 290 696 500 \$ pour la taxation 2021, soit une augmentation moyenne de 1,17 %. De cette valeur imposable, 33 622 017 \$ provient de la catégorie des immeubles non résidentiels (INR). La catégorie des INR est essentiellement composée des commerces alors que la catégorie des immeubles résiduels comprend tous les autres immeubles, notamment les immeubles résidentiels, les terrains vacants et les secteurs agricoles et forestiers. Un immeuble peut appartenir aux deux catégories, dépendamment de ses activités. Au cours de l'année 2020, le conseil municipal avait pris la décision d'instaurer des taux variés de taxation en fonction de ces deux catégories d'immeubles puisque les INR sollicitent généralement plus de services municipaux que les immeubles résiduels.

Le rôle triennal (durée de trois ans de 2021 à 2023) a été reconduit en 2020 sans être équilibré par la MRC, de sorte que nous n'avons pas constaté d'augmentation significative des valeurs imposables en 2021 et 2022 comme c'est généralement le cas lors d'un équilibrage du rôle. Ce sera cependant le cas lors de l'équilibrage du prochain rôle triennal en vigueur à partir de l'an 2024.

En terminant, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles qui désirent en savoir davantage sur l'état des finances de la Municipalité à consulter le site internet à l'onglet « Documentation », lien « Budget et Rapport ». Le rapport financier 2021, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2021 sont disponibles à cet endroit. Ces documents sont aussi disponibles au bureau de la Municipalité pour consultation.

**Howard Sauvé**, maire

*Original signé*

**1<sup>er</sup> juin 2022**

*Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> juin 2022.*